

ANNEXE AU BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉS



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2017



Sommaire

Présentation générale du service	3
Le territoire et sa population	3
Estimation de la population desservie	4
Mode de gestion du service	5-6
Tarification de l'assainissement et recettes de service	7
Indicateurs techniques d'exécution du service	8
Les contrôles de conception et de bonne exécution des travaux	8-9
Les contrôle de conformité dans le cadre de la vente d'un bien.....	9-10
Les contrôles périodiques de bon fonctionnement.....	10-11
Taux de conformité	11
Le service de vidange	12
Les indicateurs financiers.....	13

Annexe : tarifs SPANC 2017

NOTA BENE

Dans le cas où **l'indicateur demandé résulte d'un calcul à partir de données élémentaires, ces dernières sont indiquées explicitement dans le rapport.**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2007-675 du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Présentation générale du service

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la communauté de communes est compétente en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), pour le contrôle de bon fonctionnement, de diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière et de la bonne exécution des installations neuves.

Sur le territoire historique de la communauté de communes Vie et Boulogne, la campagne de contrôles de diagnostic obligatoire a été effectuée entre 2007 et 2011. Les contrôles de bon fonctionnement sont en cours de réalisation. La compétence a été étendue en 2012 à la gestion des matières de vidange (enlèvement et traitement) issues des assainissements non collectifs.

Sur le territoire de l'ex-Pays de Palluau, la campagne de contrôles de diagnostic obligatoire a été effectuée entre 2009 et 2012 et les contrôles de bon fonctionnement de 2013 à 2016.

Le territoire et sa population

La communauté de communes Vie et Boulogne compte 15 communes membres pour 43 101 habitants. Ce qui représente environ 18 000 foyers.

COMMUNES	POPULATION LEGALE (INSEE) AU 01/01/2016	POPULATION LEGALE (INSEE) AU 01/01/2017
AIZENAY	8 888	9 131
APREMONT	1 760	1 803
BEAUFOU	1 375	1 456
BELLEVIGNY	5 888	5 928
FALLERON	1 557	1 560
GRAND'LANDES	613	630
LA CHAPELLE-PALLUAU	947	952
LA GENETOUZE	1 861	1 910
LE POIRE SUR VIE	8 466	8 536
LES LUCS SUR BOULOGNE	3 406	3 438
MACHÉ	1 343	1 426
PALLUAU	1 094	1 093
ST-DENIS-LA-CHEVASSE	2 272	2 294
ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	2 110	2 138
ST-PAUL-MONT-PENIT	806	806
Total	42 386	43 101

Estimation de la population desservie

A l'occasion de la fusion, en janvier 2017, une des commune adhérente à la communauté de communes du Pays de Palluau n'a pas souhaité adhérer à la nouvelle structure, il s'agit de la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron.

Suite à l'état des installations contrôlées au 31/12/2015, on estime le nombre d'installations à 1 441 sans cette commune, sur le territoire du Pays de Palluau.

Suite à la réalisation du contrôle de diagnostic de parc, au 31/12/2011, le nombre d'installations est de 2 593 sur le territoire Vie et Boulogne.

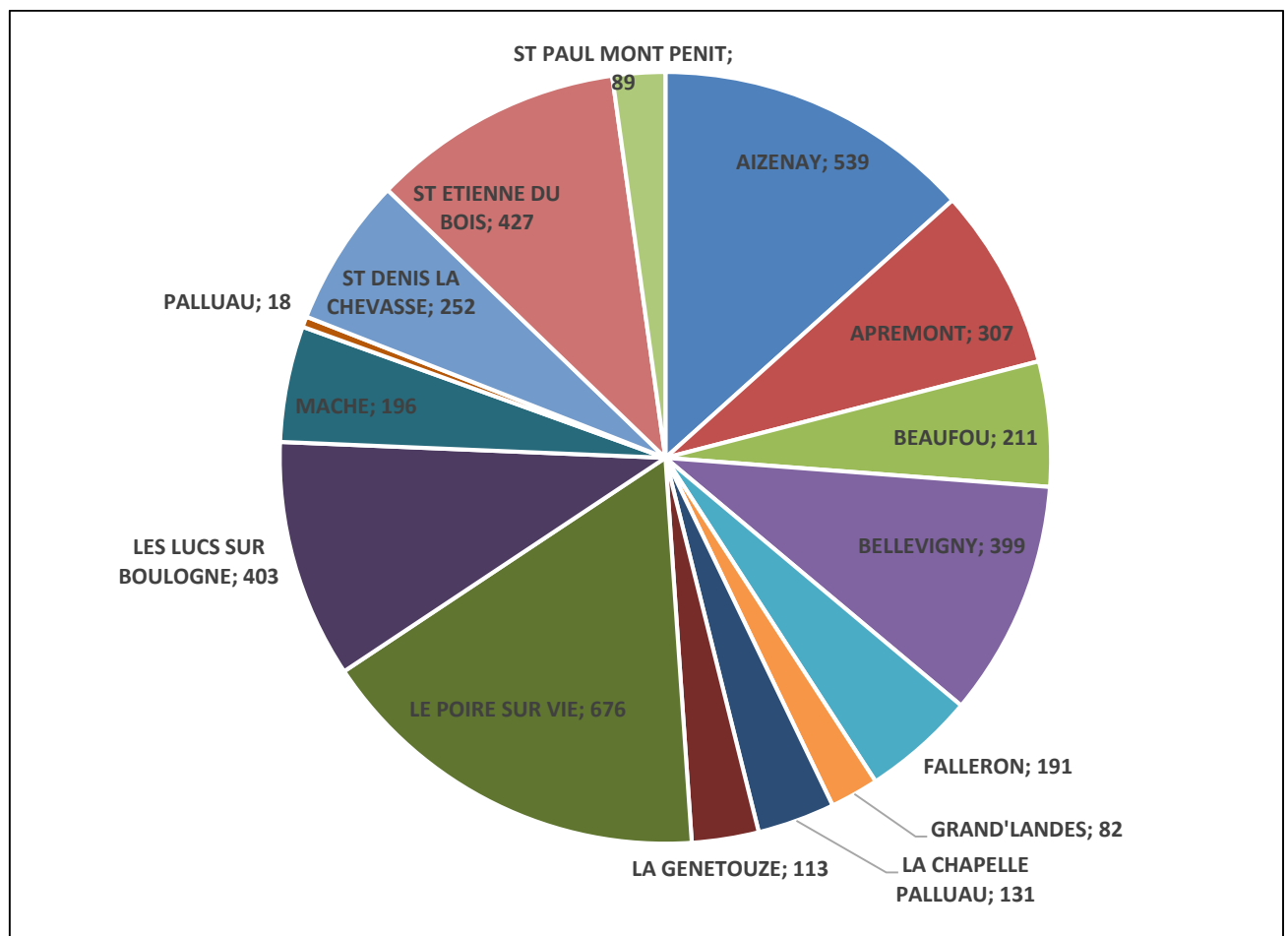
Soit un total d'installations d'assainissement non collectif estimé à 4 034.

Le service public d'assainissement non collectif desservirait plus de 10 000 habitants*. Cela qui représenterait 23 % de la population totale.

Un chiffre qui sera probablement revu à la hausse avec la campagne de bon fonctionnement en cours de renouvellement, et qui va permettre d'affiner le recensement.

La base de données créée à cette occasion compte plus 4 700 dossiers, cependant, elle comprend des doublons, des maisons raccordées au tout-à-l'égout ou non encore recensées.

* Estimation de la population desservie sur la base 2,5 personnes par foyer.



Mode de gestion du service

En 2016 - Communauté de communes du Pays de Palluau

Les missions suivantes sont effectuées en **régie** :

- Information et conseil auprès des usagers

Les missions suivantes sont effectuées en **délégation de service public du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2016, par la SAUR** :

- Contrôle de diagnostic du parc d'ANC existant
- Contrôle de conception et de bonne exécution des A.N.C neufs ou réhabilités
- Contrôle de conformité dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier
- Contrôle de bon fonctionnement du parc d'ANC existant

En 2016 - Communauté de communes Vie et Boulogne

Les missions suivantes sont effectuées en **régie** :

- Information et conseil auprès des usagers
- Demandes de vidange et de contrôles
- Facturation du service
- Contrôle de conception des A.N.C neufs ou réhabilités

Les missions suivantes sont effectuées en **prestation de service** :

- Contrôle de diagnostic du parc d'ANC existant
- Contrôle de bonne exécution des A.N.C neufs ou réhabilités
- Contrôle de conformité dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier
- Vidange des fosses

Les marchés de prestation :

- Nom du délégataire ou titulaire du marché : LYONNAISE DES EAUX
- Date de début de contrat : 01/01/2007
- Date de fin de contrats : 31/12/2011
- Missions du délégataire : contrôles de diagnostic obligatoire des A.N.C

- Nom du délégataire ou titulaire du marché : SANI-OUEST
- Date de début de contrat : 01/01/2012
- Date de fin de contrats : 31/12/2016
- Missions du délégataire : contrôles de vente, contrôles de bonne exécution,

- Nom du délégataire ou titulaire du marché : SANITRA-FOURRIER
- Date de début de contrat : 01/01/2012
- Date de fin de contrats : 31/12/2016
- Missions du délégataire : vidanges de fosses

En 2017, suite à la fusion

Les missions suivantes sont effectuées en **régie** :

- Information et conseil auprès des usagers
- Demandes de vidange et de contrôles
- Facturation du service
- Contrôle de conception des A.N.C neufs ou réhabilités

Les missions suivantes sont effectuées en **prestation de service** :

- Contrôle de diagnostic du parc d'ANC existant
- Contrôle de bonne exécution des A.N.C neufs ou réhabilités ;
- Contrôle de conformité dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier ;
- Vidange des fosses.

Pour la réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement, dans le cadre des ventes et de la bonne réalisation des travaux :

- Nom du délégataire ou titulaire du marché : **SUEZ RV OSIS OUEST**
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrats : 31/12/2020
- Missions du délégataire : Contrôles des installations d'assainissement non collectif

Pour la réalisation de l'entretien des installations :

- Nom du délégataire ou titulaire du marché : **SUEZ RV OSIS OUEST**
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrats : 31/12/2020
- Missions du délégataire : Vidanges des installations d'assainissement non collectif

Tarification de l'assainissement et recettes du service

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange).

- La tarification des compétences obligatoires est forfaitaire et calculée en fonction de la nature du contrôle effectué,
- La tarification des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur : elle tient compte de la nature et du volume des prestations assurées.

Les tarifs sont fixés par délibération communautaire, l'année N-1 pour l'année N.

Les tarifs ont été révisés et harmonisés sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes fusionnées.

La totalité des tarifs applicables au 01/01/2017 sont indiqués dans le tableau en annexe au présent rapport (délibération du 9/01/2017).

Tarifs des contrôles (prestations obligatoires)

PRESTATIONS DE CONTROLES	2016		2017
	CC Vie et Boulogne	CC Pays de Palluau	
Conception*	Non facturé	36,63 €	Non facturé
Bonne exécution	100,00 €	91,34 €	110,00 €
Périodiques de bon fonctionnement	Campagne terminée au 31/12/2011	42,87 €	60,00 €
Conformité dans le cadre de vente immo.	110,00 €	152,00 €	120,00 €
Contre-visite	40,00 €	41,67 €	50,00 €

**Une redevance de 60 € a été votée dans le cas où le contrôle de conception serait confié au prestataire chargé de la réalisation des contrôles, l'entreprise SUEZ RV OSIS OUEST.*

Le service **n'est pas assujéti à la TVA**

Indicateurs techniques d'exécution du service

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30
30	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
20	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
10	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif 2017 du service est de 120.

Le règlement de service fera l'objet d'une mise à jour en 2018 afin d'harmoniser le service sur le territoire et de tenir compte de l'évolution réglementaire.

Les contrôles de conception et de bonne exécution des travaux

Les contrôles de conception se maintiennent.

Les contrôles de bonne exécution des travaux (neuf et réhabilitation) en fort recul.

Le nombre de contrôle de conception en 2016 a été de 112 dossiers, dont 47% provenant de la CC « Pays de Palluau ».

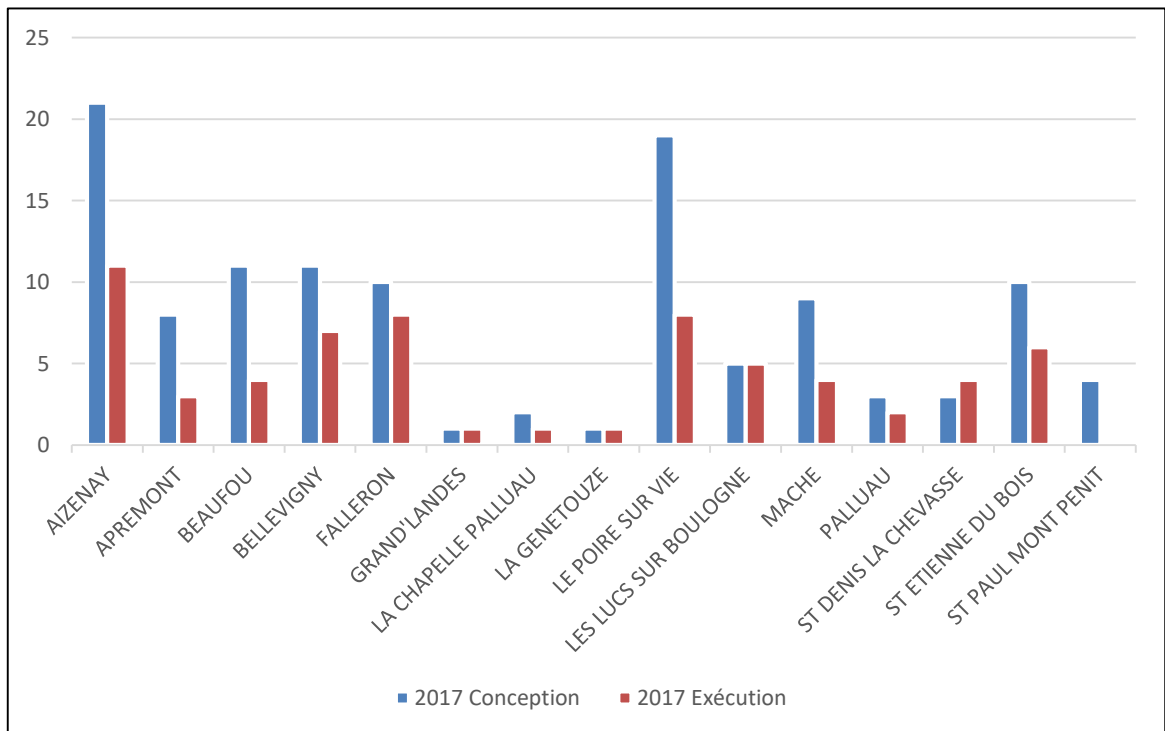
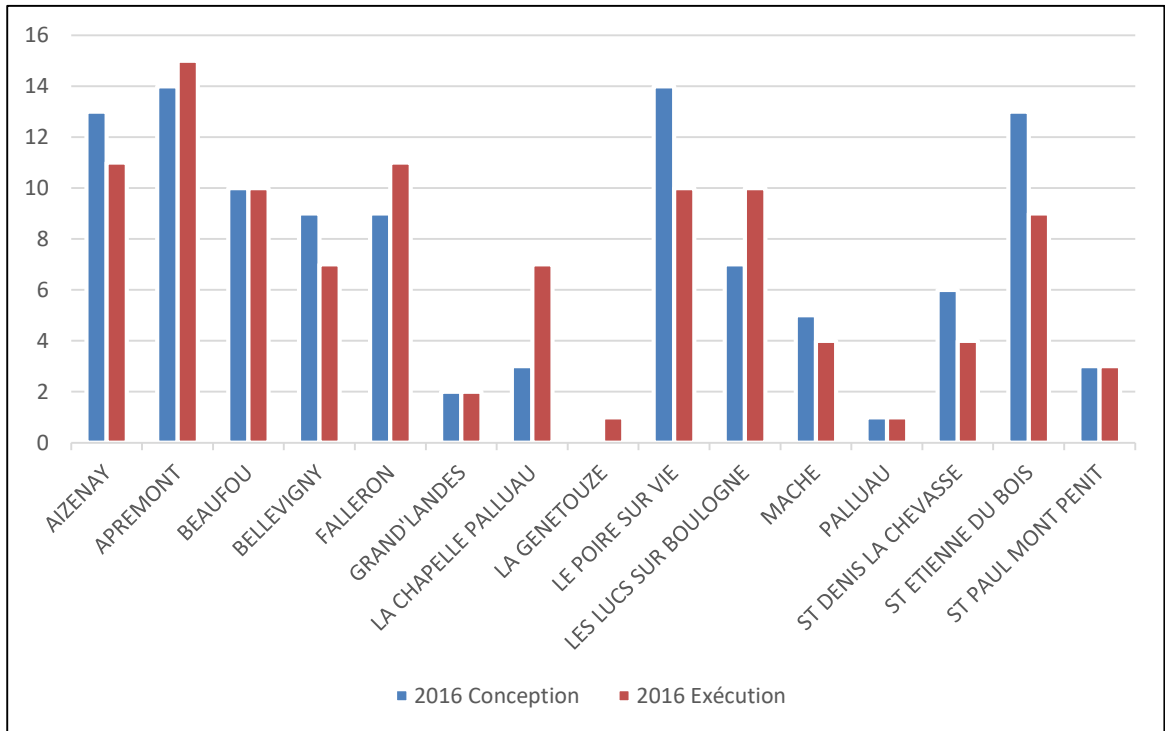
En 2016, il y a eu 109 contrôles réalisés dans le cadre de travaux de réhabilitation ou de réalisation d'un assainissement neuf. Sur ce chiffre, la CC « Pays de Palluau » représente 52 % des contrôles.

En 2017, le nombre de contrôle de conception a été de 118.

Le nombre de contrôle de bonne exécution a, quant à lui, fortement baissé : 65 contrôles. 38% de ces contrôles ont été effectués sur les communes de l'ancien territoire de Palluau.

100% des installations contrôlées dans le cadre de la bonne exécution des travaux sont conformes.

Ce comparatif tient compte du départ de la commune de St Christophe du Ligneron.



Les contrôles de conformité, dans le cadre de la vente d'un bien immobilier,

Les contrôles de conformité, dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, continuent d'augmenter.

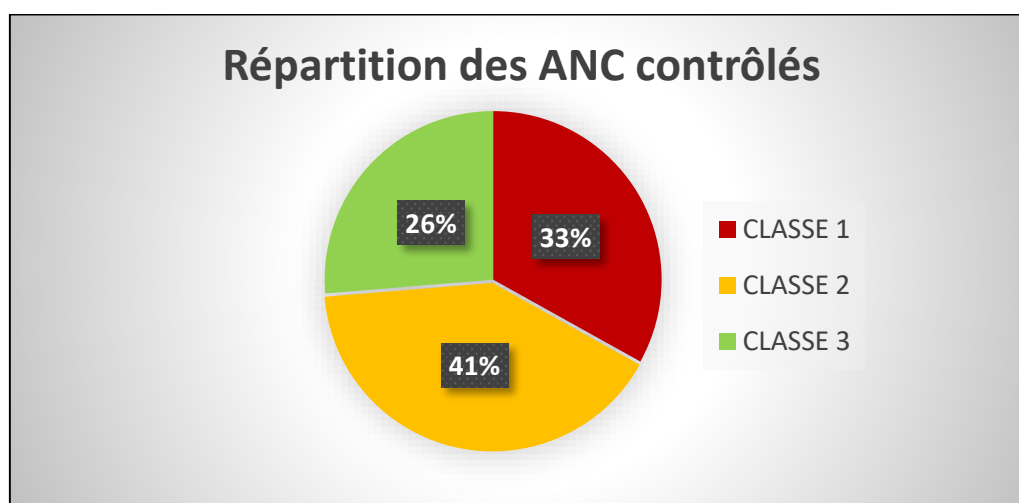
En 2016, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Palluau », ce nombre de contrôles réalisés n'est pas clairement identifié. En effet, ces contrôles sont inclus dans la comptabilisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement.

Le nombre de contrôle de vente serait limité, étant donné que la majorité des contrôles effectués datent de moins de trois ans sur ce territoire.

En 2017, les contrôles réalisés sur le territoire de la CC du « Pays de Palluau » représentent néanmoins 28% des 133 contrôles réalisés dans le cadre de la vente d'un bien immobilier.

Globalement, ce chiffre est en augmentation par rapport à 2016, où ont été réalisés 79 contrôles, **soit + 68%**.

Ils ont été classés de la façon suivante :



Classe 1: Dispositifs à réhabilitation urgente

Classe 2: Dispositifs acceptables

Classe 3: Dispositifs aux fonctionnements corrects

Comme les années précédentes, le taux de conformité des installations est faible : 26%.

Cela nécessite une réhabilitation, pour le prochain propriétaire, dans l'année qui suit la date d'achat du bien.

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement sont en cours de renouvellement sur une partie du territoire.

Dans le cadre de la fusion, la fréquence du contrôle périodique de bon fonctionnement a été fixée à tous les 10 ans. En 2017, ce contrôle a concerné une partie de la commune du **Poiré-sur Vie**.

329 contrôles ont été réalisés, 18 habitations ont été classées en cas particuliers (champ, jardin, grange, doublon, ...) et 2 personnes ont refusé la visite.

Le taux de conformité est de 14%, les autres installations devront faire l'objet d'une réhabilitation dans les 4 ans.

Calendrier de renouvellement des contrôles périodiques de bon fonctionnement ou C.B.F :

COMMUNES	Nombre d'installations estimées *	Dernier taux de conformité constaté	Année de renouvellement de contrôle
AIZENAY	715	35%	2019-2020
APREMONT	285	36%	2023
BEAUFOU	308	15%	2020
BELLEVIGNY	539	36%	2018-2019
FALLERON	193	37%	2024
GRAND'LANDES	73	43%	2023
LA CHAPELLE PALLUAU	134	44%	2023
LA GENETOUZE	125	27%	2018
LE POIRE SUR VIE	848	28%	2017-2018
LES LUCS SUR BOULOGNE	440	23%	2020
MACHE	207	31%	2025
PALLUAU	23	6%	2026
ST DENIS LA CHEVASSE	299	25%	2018
ST ETIENNE DU BOIS	455	37%	2026
ST PAUL MONT PENIT	87	31%	2024
TOTAL	4 731	30%	

* Suite à la reprise de données par le prestataire sous le logiciel YPRESIA – Base de données à mettre à jour car présence de doublons, d'habitation raccordée depuis à l'assainissement collectif, installations nouvelles...

Estimation du nombre d'installations à contrôler par an

ANNEES	NOMBRE D'INSTALLATIONS	COMMUNES
2017	329 réalisés	Le Poiré sur Vie
2018	700	Le Poiré sur Vie – La Genétouze – St Denis la Chevasse - Bellevigny
2019	720	Bellevigny - Aizenay
2020	730	Beaufou – Les Lucs sur Boulogne - Aizenay
2021	0	
2022	0	
2023	358	Grand'Landes - Apremont
2024	280	Falleron – St Paul Mont Penit
2025	207	Maché
2026	481	St Etienne du Bois - Palluau

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100 = \frac{\text{nombre total d'installations contrôlées}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} \%$$

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{(1\ 221 + 65) \times 100}{4\ 034} = 32 \%$$

En 2017, le maire d'Apremont a adressé un courrier de mise en demeure de faire les travaux aux habitants dont l'installation nécessite une réhabilitation dans un délai de 4 ans maximum. Les derniers contrôles de bon fonctionnement ayant eu lieu en 2013.

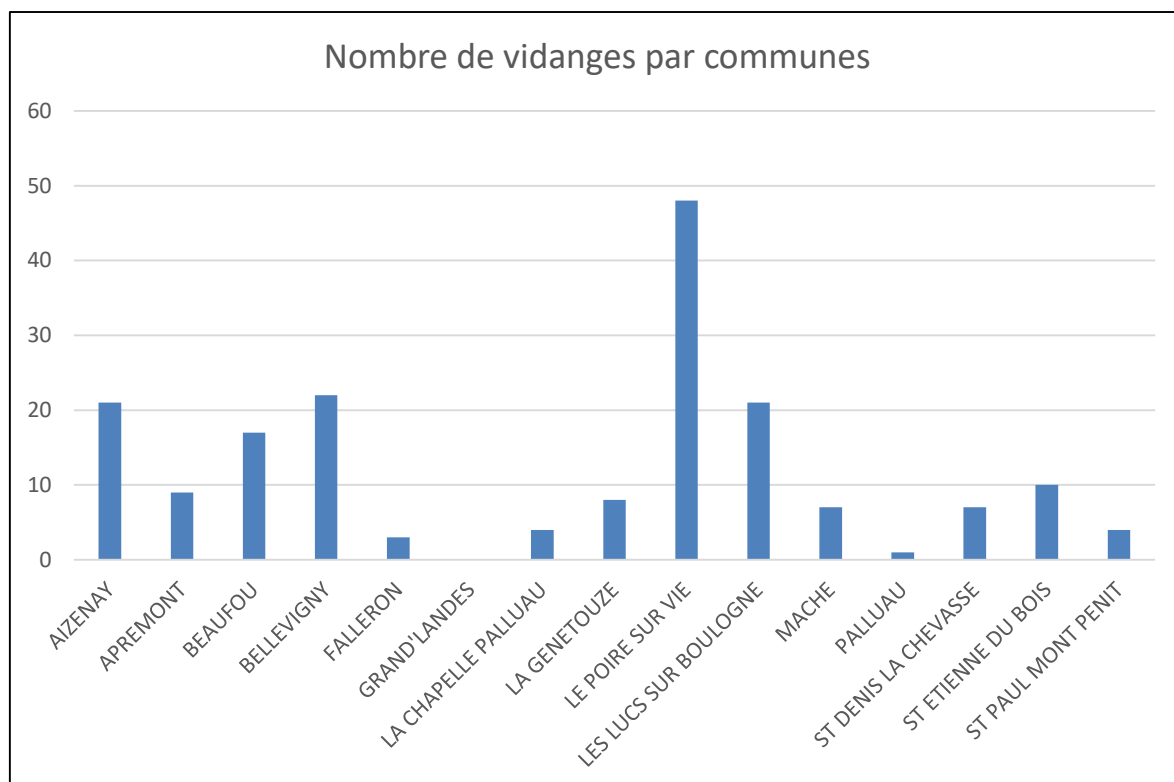
Le service de vidange en progression

La communauté de communes Vie et Boulogne a pris cette compétence facultative en 2012 : les vidanges sont assurées par un prestataire, le traitement des boues est pris en charge par la station d'épuration de la mairie du Poiré-sur-Vie.

En 2016, le nombre de vidanges de fosse réalisées étaient de 125, pour un volume de 293,5 m³ de boues traitées, soit 2,3m³/fosse.

En 2017, 176 vidanges ont été réalisées pour 457 m³ de boues traitées, soit 2,6m³/fosse. Le nombre de vidanges réalisées sur la CC « Pays de Palluau » représente 20% des prestations.

Un chiffre en augmentation de 40%.



Une brochure expliquant ce service a été envoyée aux foyers concernés de la CC « Pays de Palluau » et est distribuée au fur et à mesure de la réalisation des contrôles.

Les Indicateurs financiers

Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement	BP 2017	CA 2017
Prestations de service (prestations de contrôles et de vidanges, traitement des boues)	77 600,00 €	51 839,15 €
Frais de reprographie et d'affranchissement (dépliant vidange)	5 000,00 €	2 479,37 €
Remboursement de frais de traitement des matières de vidange à la mairie du Poiré	20 000,00 €	20 995,30 €
Charges exceptionnelles (subvention d'équipement STEP Poiré-sur-Vie)	20 300,00 €	20 299,10 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement (déficit)	63 480,22 €	63 480,22 €
Autres (impayés redevance = créances irrécouvrables) – Frais bancaires	300,00 €	8,92 €
TOTAL	186 680,22 €	159 102,06 €

Les recettes de fonctionnement

	BP 2017	CA 2017
Facturation du service obligatoire : contrôles ventes, neufs, périodiques	102 900,00 €	74 901,70 €
Dont contrôles		44 730,00 €
Dont service de vidange		30 531,70 €
Subventions (section exploitation uniquement)	0,00 €	0,00 €
Contribution exceptionnelle du budget général Remboursement des annuités d'emprunt de l'équipement de traitement des boues	83 780,22 €	83 780,22 €
TOTAL	186 680,22 €	158 681,92 €

Les dépenses d'investissement

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice 2017 est de **0,00 €**.

Annexe : tarifs SPANC 2017

I - ECREMAGE DES FOSSES (Vidange superficielle à 50 % maximum de la fosse, sur la partie supérieure de l'ANC)			
<i>Situation par rapport à l'espace public accessible</i>	<i>jusqu'à 20 mètres</i>	<i>> 20 mètres et < 40 mètres</i>	<i>> 40 mètres</i>
Ecrémage	71,00 €	81,00 €	91,00 €

II - VIDANGES PROGRAMMEES DES ANC			
<i>Situation par rapport à l'espace public accessible</i>	<i>jusqu'à 20 mètres</i>	<i>> 20 mètres et < 40 mètres</i>	<i>> 40 mètres</i>
Vidange fosse jusqu'à 4 m ³	101,00 €	111,00 €	121,00 €
Vidange fosse de plus de 4 m ³ jusqu'à 8 m ³	121,00 €	131,00 €	141,00 €
Vidange fosse de plus de 8 m ³	141,00 €	151,00 €	161,00 €

III - NETTOYAGE DES BACS A GRAISSE			
<i>Situation par rapport à l'espace public accessible</i>	<i>jusqu'à 20 mètres</i>	<i>> 20 mètres et < 40 mètres</i>	<i>> 40 mètres</i>
Nettoyage bac à graisse	25,50 €	30,50 €	35,50 €

IV- CURAGE ET/OU NETTOYAGE SOUS PRESSION DES CANALISATIONS			
<i>Situation par rapport à l'espace public accessible</i>	<i>jusqu'à 20 mètres</i>	<i>> 20 mètres et < 40 mètres</i>	<i>> 40 mètres</i>
Curage et/ou nettoyage sous pression des canalisations	35,50 €	40,50 €	45,50 €

VI - COÛT DE TRAITEMENT	
Prix unique au m ³ traité	30€ / m ³

VIII - INTERVENTION D'URGENCE (intervention non programmée sous un jour ouvré)	
Intervention en semaine	Majoration de 10 % par rapport aux tarifs indiqués

VII - CONTROLES	
Contrôle de bonne réalisation des ANC neufs ou réhabilités	111,00 €
Contre visite	50,50 €
Contrôle de conformité dans le cadre de la vente d'un bien immobilier	121,00 €
Contrôle de conception	60,50 €
Contrôle périodiques	60,50 €